

# Inscriptions en maternelle

Pour les enfants nés en 2018

Rentrée 2021-2022



À compter  
du lundi 18 janvier 2021

Sur rendez-vous

À la Maison de la Famille  
et des Droits de l'Enfant

2, rue du Maréchal Vaillant  
01 43 24 62 11

accueil.mdf@ville-nogentsurmarne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

DU LUNDI AU MERCREDI  
8h30/12h et 13h15/17h30

JEUDI  
13h15/17h30 (fermeture au public le matin)

VENDREDI  
8h30/12h et 13h15/16h45

L'inscription s'effectue au sein de l'école de secteur,  
dans la limite des places disponibles.

## ORIGINAUX DES DOCUMENTS CI-JOINTS À PRÉSENTER

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Pièces d'identité du ou des responsables légaux
- Carnet de santé de l'enfant et coordonnées du médecin traitant
- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, loyer, facture téléphone fixe ou box Internet...)
- ATTESTATION A.E.E.H. (allocation enfant en situation de handicap) pour les familles dont l'un des enfants est concerné
- HÉBERGÉS : retirer au préalable une attestation d'hébergement auprès de la Maison de la Famille ou en la téléchargeant sur le site de la ville. Elle doit être signée par l'hébergé et l'hébergeant auprès de la Police municipale lors d'un rendez-vous + 1 justificatif de domicile de l'hébergeant accompagné de sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile au nom de l'hébergé.
- FAMILLE MONOPARENTALE : Extrait complet de l'acte judiciaire (original et copie) et/ou la convention de divorce à consentement mutuel, ou la déclaration de dissolution de Pacs, établissant les règles de l'autorité parentale en récapitulant les modalités de garde sous forme de planning réel (de dates à dates) pour les périodes périscolaires et extrascolaires (vacances) + 1 Justificatif de domicile et coordonnées de chacun des parents.

**Attention :** Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte

Maison  
de la  
Famille

Nogent  
sur Marne